

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique*

*Service de l'action économique et de l'emploi maritime*

*Délégation Poitou-Charentes*

Arrêté rendant obligatoire les délibérations n° 2017-        et n° 2017-        du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine du 28 avril 2017 relatives à la pêche à pied professionnelle sur le littoral de la Charente-Maritime.

Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest,  
Préfet de la Gironde

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine du 14 janvier 2016 portant délégation de signature à M Eric LEVERT, directeur interrégional de la mer Sud Atlantique ;

Vu l'avis du conseil du CRPMEM Nouvelle-Aquitaine du 28 avril 2017 ;

Vu la consultation du public du        au        ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont rendues obligatoires les délibérations suivantes du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine :

– Délibération n° 2017-        du 28 avril 2017 portant création et fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche à pied professionnelle sur les secteurs de pêche du littoral de la Charente-Maritime.

– Délibération n° 2017-        du 28 avril 2017 fixant le nombre de licences de pêche et l'organisation de la campagne de pêche à pied sur et en dehors des gisements classés de la Charente-Maritime.

## **Article 2**

Le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique, les directeurs départementaux des territoires et de la mer concernés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le

Pour le préfet de région et par délégation,

Éric LEVERT

Directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique

**Pour publication au recueil des actes administratifs :**

Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine

**Pour information :**

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture

Centre national de surveillance des pêches

DIRM SA

DDTM de la Charente-Maritime

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine

Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de Charente-Maritime

Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.